



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

COMPTE RENDU DE CONSULTATION ÉCRITE

Cette consultation écrite remplace la procédure prévue à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

TENUE DU 15 JUILLET 2021 au 30 JUILLET 2021 17H00

CONCERNANT

LE PROJET DE RÈGLEMENT NO.503 INTITULÉ :

RÈGLEMENT PORTANT SUR L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.452 DE FAÇON À AJOUTER LE GROUPE D'USAGE C3 À LA ZONE C-202 ET C-204, D'AJOUTER À LA ZONE C-202, EN TANT QU'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ, UN ÉTABLISSEMENT HÔTELIER COMPRENANT UN HÔTEL OU UN MOTEL ET DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES C-202 ET C-204 EN ACCORDANCE AVEC LES MODIFICATIONS EFFECTUÉES.

RÉSULTAT

- Monsieur Pierre Couture a contacté la municipalité pour avoir des précisions concernant le règlement.
- Monsieur Hugo Perras, représentant du Resto-bar Douglas, a contacté la municipalité pour avoir des précisions concernant le règlement.

La Municipalité n'a reçu aucun autre commentaire ni question relative à ce projet de règlement.

DONNÉ À ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE,
CE 30 JUILLET 2021

James L.Lacroix
Directeur général &
secrétaire-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télé. : (450) 245-7824